



Cours d'adaption/ visa de travail pour médecins

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessus doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents doivent être traduits en langue allemande.

copie 1	copie 2	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de visa dûment remplis
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	passport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photocopie de la page 2 du passeport du demandeur
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	photo d'identité biométrique
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	lettre de motivation
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	decision de déficit (Defizitbescheid) pris par le ministère de la santé de l'état fédéral où vous allez travailler ou
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approbation (Approbaton) ou autorisation de travail (Berufsausübungserlaubnis) délivré par le ministère de la santé de l'état fédéral où vous allez travailler
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous avez un « Defizitbescheid » :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• Contrat de travail pour assister à une période d'adaptation avec un employeur qui est autorisé de former
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• plan de formation détaillé
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	• le cas échéant, preuve de l'enregistrement d'un cours de préparation à l'examen de langue de spécialiste à la Chambre compétente des médecins et, si disponible, preuve des connaissances de l'Allemand déjà acquises
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous avez une « Approbaton » :
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	contrat de travail
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Diplôme d'études secondaires (Diplôme Universitaire), légalisés par les ministères tunisiens
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	assurance maladie pour la période entre l'entrée et le début des travaux

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier, d'autres documents appuyant sa demande.